

Renouvellement de la concession n° 5014

en vue de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire des Transports publics neuchâtelois SA (TRN) destinée aux tronçons Les Brenets–Le Locle et Les Ponts-de-Martel–La Sagne–La Chaux-de-Fonds

du 1^{er} mai 2013

Le Conseil fédéral suisse, lors de sa séance du 1^{er} mai 2013, a décidé:

1. La concession octroyée le 22 mars 1963 par l'Assemblée fédérale suisse en vue de la construction et de l'exploitation d'une infrastructure ferroviaire sur les tronçons Les Brenets–Le Locle et Les Ponts-de-Martel–La Sagne–La Chaux-de-Fonds et intégrée dans la concession n° 5014 le 11 mai 2001 lors de la fusion, est renouvelée pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 8 avril 2038.
2. Le DETEC est chargé de l'exécution.

1^{er} mai 2013

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

